



## **Elections des CT des DIRM du 6 Décembre 2018 (Lycées Professionnels Maritimes - Services des Phares et Balises – Centres de sécurité des navires - Unités de contrôle hauturier – Divisions Gens de Mer, Pêche et aquaculture)**

Créées en 2010, les DIRM peinent encore à être reconnues des usagers et de l'Administration Préfectorale. Composées de manière hétérogène sur une très large façade maritime, le fonctionnement interne de ces structures n'est pas aisé et s'avère insatisfaisant.

Le programme du gouvernement **Action Publique 2022 (AP 2022)**, ayant pour objectif de réformer l'Administration de l'État, les DIRM, telles qu'elles existent aujourd'hui, pourraient être impactées.

Conduit de manière concomitante, le **projet Affaires Maritimes 2022 (AM 2022)** de la Direction des Affaires Maritimes apportera de profonds bouleversements et impactera lui aussi directement plusieurs services des DIRM.

Vos représentants **CFDT et UNSA** participent, à ce titre, à toutes les réunions organisées par le Directeur des Affaires Maritimes avec les organisations syndicales.

Ces évolutions concerneront principalement l'inspection des navires avec l'arrêt de certaines visites de sécurité, la signalisation maritime, les centres de stockage Polmar, le sauvetage et la surveillance (CROSS), les lycées maritimes, le positionnement et le port d'attache des patrouilleurs Thémis et Iris ainsi que le déploiement du numérique dans le domaine des gens de mer.

**Le Comité Technique est l'instance de représentation des fonctionnaires, et de dialogue avec leur employeur public, donnant un avis sur les questions collectives.**

**Les élus des comités techniques (CT) des DIRM, seront chargés de défendre vos intérêts dans les nombreuses réorganisations à venir durant la mandature 2018-2022.**

C'est la raison pour laquelle, la **CFDT et l'UNSA** présentent, sur **ses listes communes, des candidats éligibles expérimentés** qui, pour la plupart, ont siégé dans les instances des DIRM (CT, CHSCT) durant le mandat précédent (2014-2018).

Ils représentent la grande diversité des agents qui composent les DIRM (agents administratifs et techniques, des catégories A, B et C) et sont en poste dans les services administratifs, dans les centres de sécurité des navires, dans les services des phares et balises, dans les lycées professionnels maritimes, ou sont embarqués sur un patrouilleur.

Pour la mandature 2018-2022, la **CFDT et l'UNSA REVENDIQUENT** :

- un **véritable dialogue social** dans le respect de la pluralité syndicale.
- l'accès de chacune et chacun à **la mobilité sans considération comptable (RBOP)**.
- le **respect des règles d'hygiène et de sécurité** tant sur le plan matériel (locaux, déplacements, pénibilité) que psychosocial (stress, harcèlement).
- le **respect du statut de fonctionnaire** pour occuper les emplois publics (Le recours aux contractuels existe déjà et représente 1 agent sur 5)

et de manière non exhaustive :

**Pour les lycées professionnels maritimes :**

- 1. la création d'un conseil supérieur de l'éducation maritime** à l'image des conseils supérieurs de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole.
- 2. l'instauration d'une autorité académique unique et nationale.**
- 3. la dotation par l'état** aux établissements **de moyens humains et techniques**, avec l'aide des conseils régionaux, correspondant aux nouvelles formations et aux réformes en cours. CAP, BAC PRO, BTS.
- 4. la création d'au moins 1 BTS** dans les 12 lycées maritimes répartis sur le littoral.

**Pour les centres de sécurité des navires :**

- 1. la mise en place d'un véritable plan amiante** pour les inspecteurs de la sécurité des navires
- 2. le maintien de la résidence administrative** de **tous** les inspecteurs de la sécurité des navires malgré la réorganisation territoriale annoncée.

**Pour les Patrouilleurs des Affaires Maritimes :**

- 1. le maintien du port d'attache actuel des 2 patrouilleurs** l'Iris (Lorient) et le Thémis (Cherbourg)
- 2. l'armement d'un nouveau patrouilleur** en Méditerranée en remplacement de la VRS Mauve et le **maintien en des 2 autres vedettes régionales** à Boulogne-sur-Mer et à La Rochelle.

**Pour les Phares et Balises :**

- 1. le maintien** de toutes les structures dans leur implantation actuelle.
- 2. la sauvegarde des effectifs** dans toutes les catégories de personnels afin de continuer à assurer les missions.
- 3. une répartition équitable** des moyens financiers et matériels entre les subdivisions et les services.

**Pour les autres services d'administration de la DIRM :**

- 1. la fin de la diminution des effectifs** afin de pouvoir assurer correctement les missions.
- 2. le maintien de la gestion de proximité des agents des DIRM** sans mutualisation avec d'autres structures de l'Administration de l'Etat.

**Le 6 Décembre 2018**  
**Faites le choix de l'équité**

**Voter pour la liste commune CFDT -UNSA**